



Ambassadeurs projet Orion – webinaire #1

Synthèse des échanges

Ce document restitue les questions posées lors du webinaire du jeudi 25 juin 2026 et les réponses qui ont été apportées.

Modalités générales de participation des établissements au projet Orion

Question :

Pouvez-vous en dire un peu plus sur le "coût" de participation aux GT implémentation ? Nous aimerions en savoir plus sur le temps de travail à prévoir (notamment pour le GT interface publique), et sur le rapport entre échanges avec l'Abes et participations à des revues (s'agit-il d'une même chose ou de deux temps parallèles à intégrer dans l'emploi du temps ?)

Réponse Abes :

Comme annoncé lors des Journées de l'Abes, l'Abes a lancé courant juin auprès les directions des structures documentaires un appel à participation aux groupes de travail d'implémentation de l'Abes dans le cadre du projet Orion.

Contrairement au dispositif des ambassadeurs Orion, qui concerne tous les établissements du réseau, il ne s'agit pas ici d'une représentation de l'ensemble des établissements, mais de quelques collègues du réseau qui souhaitent apporter une expertise particulière et une expérience avérée dans un domaine particulier.

Les représentants des établissements participent aux groupes de travail en tant que parties prenantes externes, donc avec une charge de travail relativement limitée : sollicitations ponctuelles sur un sujet, travail prospectif sur des points précis à approfondir, ainsi que participation à des réunions régulières d'environ 1h30, qui devraient avoir lieu une fois par mois ou une fois toutes les 5-6 semaines, en fonction de l'avancement du groupe de travail et des besoins globaux du projet.

Concernant la charge de travail, il nous semble relativement difficile de proposer une évaluation très fine à ce stade ; ce qui est important à préciser, c'est l'implication régulière pendant l'année universitaire 2026-2027.



Question :

Quelles sont les compétences recherchées pour les 4 GT ?

Réponse Abes :

Les compétences sont en lien avec la thématique :

- Pour le GT migration des données : formats et architectures de données, analyse des données
- Pour le GT Fonctionnement consorcial : protocoles d'échange de données entre le futur Sudoc et les SGB, administration des bibliothèques, gestion des comptes (rôles, habilitations), pilotage et statistiques.
- Pour le GT gestion et production des données : catalogage, import et traitement de données.
- Pour le GT outil de découverte national : fonctionnement d'un outil de découverte, d'intégration des sources, des sources externes, paramétrage de l'interface.
- Pour le GT PEB/FDD, on aura vraiment besoin de quelques établissements qui jouent le rôle de d'établissement pionnier et testent les intégrations possibles avec leur SGB et résolveur de liens.

Question :

Quel profil est recherché pour les conseillers pédagogiques ?

Réponse Abes :

Il s'agit de constituer une équipe d'agents volontaires, ayant des compétences autour du signalement des collections, PEB ou gestion de la documentation électronique, avec une appétence pour la transmission et l'outillages pédagogiques. Ces conseillers auront vocation à aider le Groupe de Travail « Formation et Accompagnement » à élaborer des scénarios de dispositif et à les évaluer. La charge en ETP sera peu lourde car ils auront un rôle de conseil et non de formation. C'est à partir de la rentrée de septembre 2026 que l'appel à volontaire sera lancé, et c'est entre octobre 2026 et mars 2027 qu'ils seront sollicités, pour des échanges par mail, des relectures de documents et des réunions à distance.

Question :

En pratique les « conseillers pédagogiques » seront-ils des formateurs relais ?

Réponse Abes :

Former des agents ne sera pas dans les missions attendues de la part des « conseillers pédagogiques » : l'Abes sollicitera ces conseillers pour avoir leur avis sur les scénarios envisagés et donc pour poser les principes de base du dispositif des futures formations : présentiel / distanciel ; formation standard / formation personnalisée etc. Se déclarer volontaire pour être conseiller ne voudra pas dire « se déclarer volontaire pour former des agents ». Si, dans le dispositif qui sera finalement choisi, un agent « conseiller pédagogique » décide d'y prendre part pour assurer des formations, ce sera parce qu'il l'aura décidé, non parce que sa mission de « conseiller pédagogique » l'en oblige.



Question :

Les formateurs seront-ils les conseillers pédagogiques ou d'autres appels à candidatures auront-ils lieu ?

Réponse Abes :

C'est une décision que nous prendrons, justement, avec les conseillers pédagogiques, fin 2026. Pour l'instant, plusieurs pistes sont envisagées mais rien n'est décidé : nous attendrons leurs conseils.

Question :

Concernant les appels à volontaires pour les tests ou les conseillers pédagogiques, par quel canal/liste passerez-vous ?

Réponse Abes :

En ce qui concerne le prochain appel à volontaire (pour les conseillers pédagogiques), cela passera par un courrier à la direction de l'établissement, mais les Ambassadeurs en seront aussi nécessairement informés

En ce qui concerne l'appel à établissement volontaire pour participer aux tests, il sera lancé au fil de l'eau, quand l'équipe disposera de davantage d'éléments sur l'avancement du projet. Les directions d'établissement en seront informées, puisqu'il s'agira d'une décision ayant des implications en termes de charge de travail, et l'information circulera également sur la liste de diffusion des ambassadeurs.

Précisions sur le rôle d'ambassadeur Orion, ses outils et modalités de travail

Question :

Les futures réunions seront-elles bien systématiquement enregistrées ?

Réponse Abes :

Oui, tous les webinaires seront enregistrés et mis à disposition via la rubrique « Projet Orion » du site web.

Question :

Concernant le rôle du messenger, est-il possible de recevoir l'ensemble des informations qui concernent de près ou de loin le projet Orion ? Par exemple, le J.e-cours « Aligner le périmètre de signalement Sudoc-SIGB » qui a eu lieu jeudi 18 juin a été envoyé uniquement aux correspondants Sudoc (si je ne me trompe pas) alors qu'il était très utile pour préparer ses données pour le projet Orion. Merci !

Réponse Abes :

C'est un bon exemple justement pour resituer les choses et les rôles. Le rôle d'ambassadeur n'est pas un rôle technique ; ce n'est pas l'ambassadeur Orion qui aura à gérer ce type



d'opération d'alignement, sauf si le collègue également d'autres rôles au sein de l'établissement (administrateur SGB, coordinateur Sudoc...). Concernant l'objet du webinaire sur les retours d'expériences d'alignements des périmètres entre le Sudoc et des SGB, rappelons qu'il s'agit là d'un chantier classique dans la vie d'un établissement ; le projet Orion peut être une opportunité de le mener, afin d'améliorer les processus d'échanges de données dans le futur système de l'Abes. A toutes fins utiles, nous informerons les ambassadeurs et ambassadrices projet Orion de la mise en ligne de l'enregistrement de ce J.e-cours et de la FAQ.

Question :

Le J.e-cours « Aligner le périmètre de signalement Sudoc-SIGB » est-il accessible à posteriori ?

Réponse Abes :

L'enregistrement du J.e-cours du 18 juin « Aligner le périmètre des données Sudoc-SIGB » est en ligne :

<https://callisto-formation.fr/course/view.php?id=1119>

Question :

L'ambassadeur pourra-t-il faire remonter les questions, les alertes à l'ABES pour le projet Orion via une plateforme en ligne ou un fichier en ligne ?

Réponse Abes :

La remontée des questions et des alertes est précisément un des rôles de l'ambassadeur. Le média pour le faire pourra être la liste de diffusion, mais un autre dispositif technique pourrait être proposé.

Question :

Nos questions, remarques... devront-elles toujours passer par la liste ou bien y a-t-il aussi une rubrique propre à Orion sur le guichet d'assistance ?

Réponse Abes :

Une catégorie « Projet Orion » sera disponible sur le guichet d'assistance, mais l'idée est plutôt de favoriser les échanges sur la liste de diffusion, afin que tous les ambassadeurs en profitent.

Question :

Est-il possible de proposer une adresse mail collective pour l'abonnement à la liste de diffusion ?

Réponse Abes :

L'Abes, pour le rôle d'ambassadeur, a besoin d'avoir un nom, un prénom et une adresse mail. Cette adresse mail peut être une adresse mail collective : ainsi, plusieurs personnes pourront recevoir les informations qui sont envoyées via la liste de diffusion.

En cas d'abonnement avec une adresse mail collective, la seule contrainte réside dans le fait



que, pour être habilité à écrire à la liste, il faudra que ce soit cette adresse collective qui apparaisse dans le champ « from » du mail adressé à la liste de diffusion.

Question :

Dans l'infographie, la frise du projet pourrait être mise à jour maintenant pour détailler un peu plus 2027 par rapport à 2025 ?

Réponse Abes :

Une infographie avec un calendrier sur l'ensemble du projet sera mise à votre disposition, reprenant et approfondissant les éléments de la présentation du webinaire.

Question :

Aurons-nous accès à un répertoire de documents spécifique aux ambassadeurs (par exemple, avec les CCTP du marché, etc.), plutôt que de passer par des mails ?

Réponse Abes :

Nous sommes en train d'évaluer les différentes solutions pour la mise à disposition des documents, besoin qui s'agrandira au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Question :

Si on a des questions techniques associées à des inquiétudes (en l'occurrence mise en cohérence des RCR avec nos bibliothèques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), quel canal de communication faut-il choisir : liste de diffusion des ambassadeurs ?

Réponse Abes :

Pour ce type de problématique propre à une situation locale, des échanges via le guichet d'assistance de l'Abes peuvent sembler plus adaptés. Sur la question précise de l'identification des bibliothèques, les équipes Abes solliciteront également les établissements identifiés comme spécifiques, puisqu'il s'agit d'un point important qui sera abordé assez tôt dans le projet.

Question :

J'aurais une question concernant les clubs utilisateurs : l'Abes ou Abes/Amue fusionnés va sans doute rejoindre l'ACEF (club utilisateurs Ex Libris France), comment ne pas "pénaliser" les établissements et leurs ambassadeurs clients d'autres solutions et présents dans d'autres groupes utilisateurs ? Comment s'assurer que le même niveau d'information sera partagé avec les ambassadeurs Orion qui ne seraient pas à l'ACEF ?

Réponse Abes :

Pour l'Abes, devenir utilisatrice d'un SGB déjà utilisé par des membres de son réseau est une situation inédite. Jusqu'à présent, l'Abes n'était pas membre d'un club utilisateurs avec d'autres représentants français, le système CBS n'était pas présent ailleurs en France. L'adhésion de l'Abes à l'ACEF n'est pas à percevoir sous l'angle d'une rupture d'égalité de



traitement et des services ; pour l'Abes, ce principe est au cœur des objectifs du renouvellement de SI. Il était inscrit dans les objectifs principaux du marché et le choix qui a été fait a conforté cette approche.

L'Abes sera le cas échéant membre de l'ACEF en portant la voix de l'ensemble des utilisateurs du réseau Sudoc, elle veillera à maintenir le même niveau de services pour tous, avec les solutions les plus ouvertes possible et interconnectables avec la multitude d'outils du paysage ESR français. L'animation et les échanges se feront avec l'ensemble du réseau et tous les clubs utilisateurs.

Le même niveau d'information sera partagé auprès de l'ensemble des membres du réseau Sudoc.

Question :

Il y a-t-il des passerelles privilégiées entre le GT clubs utilisateurs de l'Abes et les ambassadeurs Orion ?

Réponse Abes :

L'équipe en charge du projet s'appuiera sur les GT « Clubs utilisateurs », qui comprend des membres des clubs utilisateurs de solutions d'informatique documentaire présents dans le réseau. Pour autant, la communication auprès des ambassadeurs Orion se fera en parallèle des échanges du GT Clubs utilisateurs.

Périmètre du futur système de l'Abes

Question :

Petite question terminologique : pouvez-vous expliquer ce que veut dire KB et ERM ?

Réponse Abes :

La brique ERM (Electronic Ressouce Managment) du système permettra de renseigner les conditions d'utilisation des abonnements souscrits aux bouquets de ressources électroniques qui seront décrits dans le système (par exemple, les réutilisations possibles pour la fourniture des documents à distance, la possibilité de faire de la fouille de texte, etc.). L'ERM du système Abes pourra permettre la mutualisation des informations provenant des licences d'utilisation des éditeurs, sans se substituer à la gestion des abonnements en local (durée d'abonnement, prix...).

La KB (Knowledge Base) ou base de connaissance est l'entrepôt de métadonnées de référence décrivant les contenus de chaque bouquet de ressources électroniques, dans le but d'optimiser leur signalement rapide et fluide. La base de connaissance agrège les informations provenant des éditeurs et utilise comme format standard le format KBART, proposé par la BAsE de CONnaissances nationale (BACON) de l'Abes ; le résolveur de liens,



qui permet de proposer à l'utilisateur final l'accès au texte intégral ou à d'autres services, de manière contextualisée, s'appuie sur les informations de la base de connaissance.

Question :

Est-ce que les cahiers des charges techniques du lot 1 et du lot 2 pourraient être envoyés sur la liste de diffusion des ambassadeurs Orion ?

Réponse Abes :

Les documents de la consultation lancée par l'Abes sont des documents communicables, et l'Abes mettra les CCTP des deux lots à disposition des ambassadeurs Orion. Notez néanmoins que les CCTP reflètent les exigences techniques de l'Abes, et non l'engagement du prestataire, qui est formalisé par le cadre de réponse. Or le cadre de réponse ne peut pas être communiqué, étant couvert par le secret industriel et commercial. Dans le Fil'Abes qui a annoncé le résultat du marché, nous avons fait un résumé des points les plus importants qui correspondent à l'offre telle qu'elle a été acceptée, donc ce à quoi le prestataire s'est engagé. Des billets de blog techniques viendront détailler un certain nombre de points tout au long du travail d'implémentation. A travers des échanges avec vous sur la liste de diffusion, au fur et à mesure de l'avancement, nous apporterons des précisions sur les circuits et fonctionnalités réellement implémentés.

Question :

Est-ce le catalogue public du SUDOC s'appellera toujours SUDOC en 2028 ? ou bien changera-t-il de nom ?

Réponse Abes :

Il est encore trop tôt pour annoncer quoi que ce soit, notamment en raison de l'évolution institutionnelle de l'Abes.

Question :

Pouvez-vous préciser en quoi le futur système sera plus intégrateur que le système actuel ?

Réponse Abes :

Par « système intégrateur », nous entendons le fait d'avoir, dans un même système, le catalogue, la base de connaissance, d'autres services comme ceux qu'on a évoqués (le résolveur de liens, l'ERM) et nous souhaitons que ce système communique de la meilleure manière possible avec la solution de prêt entre bibliothèques.

Par ailleurs, l'objectif est d'intégrer dans l'interface unique de travail d'Alma les fonctionnalités présentes actuellement dans une multitude d'applications (par exemple, WiniBW, Colodus, ITEM ou Qualimarc).



Question :

Vous confirmez que STAR ne sera pas réintégré dans Alma ?

Réponse Abes :

Ni les applications dédiées à la gestion des thèses électroniques (STAR, STEP, Thèses.fr) ni Calames ne sont concernés par le périmètre du projet Orion.

Question :

Est-ce que l'ABES a choisi la sandbox premium ou la sandbox normale pour Alma/Primo ? est-ce que la sandbox sera accessible à un large public professionnel notamment pour les formations des professionnels comme c'est le cas avec la base d'appui de WinIBW ?

Réponse Abes :

L'Abes a demandé un environnement de test synchronisé avec l'environnement de production, il y aura donc accès à une sandbox premium ainsi qu'à un environnement de formation.

Architecture du réseau dans le futur système de l'Abes

Question :

Y aura-t-il des droits d'accès différenciés pour les différents usages au sein de l'écosystème unique (PEB, catalogage, signalement des ressources électroniques, recueil de statistiques, etc.) ?

Réponse Abes :

On déterminera en effet de manière plus détaillée les habilitations dans le nouveau système. Les droits d'accès seront différenciés pour les différents usages : PEB, catalogage, etc. Bien sûr, il y aura des rôles avec des habilitations spécifiques, pour l'administration en local, un peu comme aujourd'hui le coordinateur Sudoc.

Question :

Il pourrait être envisagé de faire un sondage sur les établissements concernés et le nombre de RCR qui sont rattachés à une seule et même BU. A Toulouse, nous avons commencé ce travail.

Réponse Abes :

Ce type de questionnement est intéressant à partager sur la liste de diffusion des ambassadeurs, même si, par la suite, l'équipe en charge du projet devra avoir des échanges particuliers avec les établissements concernés, afin de bien identifier les situations spécifiques d'échange des données entre le Sudoc et les SGB.



Question :

Bonjour, avez-vous une idée du pourcentage d'établissements encore concernés par les mises à jour propres (ce qui est notre cas, à la bibliothèque de l'Ecole nationale des chartes) ?

Réponse Abes :

Les établissements ayant actuellement l'option « mises à jour propres » des transferts réguliers représentent 46 ILN sur 177.

Question :

Pouvez-vous préciser la notion de "campus" ? Est-ce comme l'ILN ?

Réponse Abes :

Dans une implémentation Alma avec une seule zone institution (solution retenue par l'Abes), le niveau campus correspond aux établissements au sens administratif du terme (universités, écoles, etc.). Les bibliothèques (physiques ou électroniques), quant à elles, sont rattachées à un campus. Attention cependant : le « campus » n'est pas un niveau hiérarchique dans la gestion du système : son rôle se limite surtout à définir des périmètres d'accès aux ressources électroniques.

Question :

Quid des abonnements mutualisés aux ressources électroniques au sein d'un regroupement d'établissements avec cette notion de "campus" ?

Réponse Abes :

Qui peut le plus peut le moins : si on peut déclarer les abonnements au niveau établissement, alors on peut déclarer aussi au niveau d'un regroupement d'établissements. Les abonnements mutualisés seront déclarés par l'ensemble des établissements concernés.

Question :

Pourra-t-on avoir 2 SGB différents de deux sociétés différentes pour les bibliothèques rattachées au même "campus" ?

Réponse Abes :

Il s'agirait d'un cas très particulier, nous invitons les établissements dans ce cas à contacter l'Abes via le guichet d'assistance.



Question :

Qu'en est-il des ILN Sudoc-PS ?

Réponse Abes :

Les ILN Sudoc-PS sont en train de disparaître, le dispositif étant en voie de cessation.

Dans le dispositif des Plans de Conservation Partagée, qui prend la suite, il y aura 2 cas de figure :

- les bibliothèques anciennement Sudoc-PS qui participent à un plan de conservation partagée verront les fonds correspondants migrés dans Alma ;
- les bibliothèques hors réseau Sudoc qui n'ont aucun titre dans aucun plan de conservation partagée, qu'il soit thématique (ESR) ou régional (Culture), ne retrouveront plus leurs données actuelles dans le futur système. Ces données, qui seront sauvegardées durant un temps, ne seront pas migrées.

Question :

Pour les établissements qui ne sont pas (encore) dans la fédération d'identité Renater, à quelle échéance faut-il y être ? Est-ce qu'un point d'information spécifique avec les établissements concernés est prévu ?

Réponse Abes :

Pour les établissements qui ne sont pas dans la fédération d'identité Renater actuellement, il y a différentes solutions :

- comptes CRU qui peuvent être créés au sein de la fédération Renater,
- usage des comptes locaux dans Alma.

Dès que la solution d'authentification proposée globalement pour les outils de l'Abes sera mise en place, nous pourrons présenter plus finement les pistes possibles.

Les données du Sudoc seront-elles intégrées à la "Community Zone" de Clarivate ? (c'est peut-être déjà le cas ?)

Réponse Abes :

Il y a 3 sous-ensembles dans la Community Zone d'Alma : des référentiels d'autorités, des données en Marc21, et la base de connaissance communautaire (CKB).

Actuellement, les données de BACON sont intégrées dans le sous-ensemble « Base de connaissance communautaire ». Elles le sont d'ailleurs pour tous les autres fournisseurs de base de connaissances commerciales qui le souhaitent, ceci afin de faciliter les circuits d'activation dans les résolveurs de liens locaux.

Les données d'autorités IdRef sont intégrées dans le sous-ensemble « Autorités » en UNIMARC ainsi qu'en MARC21 (notamment pour l'usage actuel des contributeurs IdRef suisses et belges).



Certains corpus de notices d'ebooks sont intégrés dans l'ensemble des notices Marc21, à la demande des établissements Sgbm.

Il n'est pas envisagé pour l'instant que l'ensemble des notices bibliographiques du Sudoc intègrent la Community Zone : elles peupleront l'instance Sudoc, c'est-à-dire une "Institution Zone" (dans le vocabulaire Alma). Les données BACON peupleront aussi l'Institution Zone Bacon.

Echanges de données entre le Sudoc et les SGB

Question :

En ce qui concerne la mise en place du nouveau dispositif d'échanges de données entre le système central et le SGB : lorsque l'ILN aujourd'hui correspond exactement à la réalité des bibliothèques (RCR) définies, il n'y aura donc pas d'impact ?

Réponse Abes :

Il s'agit de la situation la plus simple, en effet : la définition du lien entre les bibliothèques et le « campus », donc l'établissement, avec toutes les informations sur l'établissement, s'en trouvera facilitée. Ensuite, il faudra définir des sets de récupération de données (soit un seul set, ou autant de sets que de bibliothèques).

Question :

Une des exigences fortes du projet était une plus grande autonomie des établissements vue la grande diversité des établissements. Est-ce que la conception des flux futurs tiendra compte de cette demande et permettra différentes solutions ?

Réponse Abes :

Oui, une des exigences fortes du projet était une plus grande autonomie des établissements. Les API rendront possible cette autonomie, ainsi que la remontée d'exemplaires des SGB vers le système central pour l'ensemble des types de documents, question qui devra être instruite.

Question :

Pourrez-vous fournir une liste de prérequis à transmettre à nos prestataires concernant le moissonnage OAI-PMH ? A ce stade, je ne perçois pas les implications de la présence de holdings dans la gestion future des exemplaires.

Réponse Abes :

Dès que le résultat de la première migration de test sera analysé et les premiers tests des circuits seront effectués, l'Abes communiquera les spécifications nécessaires aux établissements, pour que le dialogue puisse démarrer avec les prestataires des SGB.



Question :

Concernant la documentation électronique, y aura-t-il des prérequis à respecter pour s'assurer de la compatibilité entre le résolveur de liens national et une KB locale ?

Réponse Abes :

C'est le point sur lequel on peut vous donner le moins de précision aujourd'hui, puisque les circuits de gestion des ressources électroniques feront l'objet de discussions approfondies avec le prestataire, la structuration consortiale de l'Abes étant très atypique.

Question :

Concernant les ressources électroniques, est-ce que le circuit actuel de synchronisation automatique Alma/SUDOC sera maintenu ?

Réponse Abes :

Nous ne pouvons pas nous engager pour le moment sur les caractéristiques du circuit ; il y aura forcément des adaptations induites par le changement de système.

Questions sur les données locales des établissements (holdings, exemplaires)

Question :

Quelles informations mettra-t-on dans les holdings ?

Réponse Abes :

Ce sera un des objets majeurs de la première étape de configuration et de l'analyse des premières migrations de test. La répartition des informations entre holdings et exemplaires va devoir être définie, en cohérence avec la vocation d'un catalogue collectif.

Question :

Aurons-nous la main sur les modifications en masse de nos données niveau holdings/exemplaires ?

Réponse Abes :

Oui, les établissements auront accès à une fonctionnalité de modification de masse sur leurs données locales.



Question :

Pouvons-nous vous solliciter durant l'année pour modifier et nettoyer nos données locales avant la bascule ?

Réponse Abes :

L'Abes pourra aider à l'identification des chantiers de reprise des données locales ; ce sera en revanche aux établissements d'effectuer les opérations avec les outils mis à disposition (notamment ITEM, qui permet désormais également la suppression des exemplaires).

Question :

Pour la migration des données holdings et exemplaires pour les établissements déjà dans Alma, pourquoi partir du Sudoc alors que les données ne sont pas toujours à jour et pourquoi ne pas partir plutôt des données Alma des établissements ?

Réponse Abes :

La migration des données d'exemplaires à partir des SGB n'est pas envisageable pour plusieurs raisons :

- contractuelles : il serait relativement difficile d'envisager l'intervention de tiers dans la relation entre l'Abes et le prestataire ;
- techniques : la migration des exemplaires est l'un des points les plus complexes en termes de gestion de format, puisque les exemplaires actuels du Sudoc devront être regroupés sous des notices de holding, niveau actuellement non implémenté dans le Sudoc ;
- pragmatiques : multiplier la source des données pour la migration d'objets qui peuvent connaître une gestion différente d'un SGB à l'autre (voire d'une implémentation à l'autre) poserait des difficultés significatives.

Question :

Quels impacts si les choix de paramétrage faits par l'ABES pour distribuer l'information entre notice holding et notices exemplaires ne sont pas alignés sur ceux faits par l'établissement dans son instance Alma ?

Réponse Abes :

Il y aura forcément des adaptations, mais cela fait partie des sujets à l'étude actuellement avec le prestataire.



Calendrier du projet

Question :

Quand les tests pourraient-ils commencer ?

Réponse Abes :

En septembre 2026, les analyses de la première migration test permettront de commencer à définir les circuits de travail dans l'outil, les services autour des données. Avec les « parties prenantes » participant aux GT d'implémentation, il sera possible d'envisager des tests vers novembre 2026 : tests de gestion des relations SGB-Sudoc et premiers tests de fonctionnements de l'ERM.

Question :

Pour tester les circuits dans mon établissement début 2027, s'il y a des développements préalables à demander à mon fournisseur de SGB, il faut qu'on connaisse très tôt les spécifications techniques – non ?

Réponse Abes :

L'Abes fera le nécessaire pour transmettre le plus tôt possible aux établissements les informations techniques dont ils ont besoin.

En résumé, il vous faudra vous pencher sur :

- la capacité du SGB à moissonner l'OAI-PMH du système Abes : les établissements doivent anticiper le travail avec le prestataire, avant fin 2027
- l'impact éventuel de l'arrêt du dispositif de récupération des « mises à jour propres ».

Question :

L'Abes a-t-elle obtenu des garanties de Clarivate en termes de ressources (humaines et informatiques) dédiées à ce projet ? Car là, pour les clients Alma, les temps de réponse et la qualité de l'assistance technique sont très insatisfaisants déjà...

Réponse Abes :

L'Abes a présenté très clairement au prestataire ses exigences, et peut, dans le cadre du marché public conclu, exiger des pénalités. Mais elle a aussi une grande responsabilité de son côté pour la réussite du projet.

Question :

Autant Alma est connu par une partie des établissements, autant Rapido n'est actuellement pas installé en France. Clarivate ont-ils inclus dans la prestation un "onboarding" (déploiement) pour tous les établissements déployés ?

Réponse Abes :

Effectivement Rapido n'est pas déployé en France, seules quelques bibliothèques utilisent « Rapid ILL » (module de Rapido pour la fourniture de documents électroniques).



C'est pour cette raison que l'Abes s'emploie assez tôt à identifier des établissements pionniers ; ensuite, le travail de déploiement sera centralisé par l'Abes ; Clarivate interviendra, bien entendu, dans les différentes opérations, pour les connexions entre les différents SGB et les instances Rapido des établissements.

Modèle économique du futur système

Question :

A l'égard des futurs services fournis par le nouvel outil, y a-t-il déjà des informations sur l'aspect tarifaire (un socle global, des tarifs différenciés en fonction des services souhaités par chaque établissement, voire une estimation des coûts impliqués) ?

Réponse Abes :

La phase projet est financée entièrement par l'Abes. La question posée ici est celle du modèle économique des services de l'Abes, une fois le projet terminé. Ce modèle économique devra être défini par le nouvel établissement à l'issue de l'évolution institutionnelle de l'Abes.

Questions diverses

Question :

Nous avons un Sudoc local dans notre établissement et, si nous avons bien pour projet de nous doter d'un SGB, il n'est pas certain que nous en ayons un avant le déploiement du futur catalogue de l'Abes. Quel serait alors l'impact pour nous ? Est-ce que nous pourrions continuer à avoir un "Sudoc (qui n'aurait peut-être plus ce nom) local" en attendant, c'est-à-dire continuer à fonctionner comme actuellement ? Si ce besoin est trop spécifique, nous pouvons en parler via un autre canal !

Réponse de l'Abes :

Les établissements utilisant aujourd'hui un « Sudoc local » sont invités à se rapprocher directement de l'Abes, via son guichet d'assistance.